



Groupe des Veuves de l'AVEN

Arlette TARDIEU

Veuve de vétérans de Polynésie

Je suis veuve d'un vétérans qui était ici il y a 40 ans afin d'effectuer son service militaire. Je représente toutes les veuves et nos enfants qui avons vu nos maris et pères souffrir et perdre la vie.

Je pense également aux populations locales qui sont restées sur les zones contaminées. Ils ont servi leur pays, qu'ils soient appelés, militaires de carrière ou civils.

Ils sont allés :

- au SAHARA où se sont déroulés 17 tirs d'Essais Nucléaires dont 4 aériens.
- en POLYNESIE où 193 tirs ont eu lieu dont 46 aériens.

Ils étaient confiants en leurs supérieurs qui affirmaient que toutes les précautions de sécurité étaient prises. Eux, ont pris le risque d'effectuer les missions qui leur étaient confiées avec l'honnêteté du travail bien fait qui les animait, mais dans l'ignorance totale du danger qu'ils encouraient.

Ils avaient en majorité entre 20 et 30 ans et effectuaient pour la première fois un tel voyage aussi loin de la métropole. Le travail qu'ils devaient y effectuer correspondait à leurs spécialités, donc pour quel motif auraient-ils refusé ?... et pourquoi auraient-ils mis en doute la parole qui leur était donnée ?... Ils sont partis soit en répondant à une affectation qui leur était donnée, soit de leur plein gré, mais ils auraient cependant aimé connaître avant de partir les risques qu'ils prenaient en acceptant.

A leur retour aucun suivi médical ne leur a été prescrit, peut-être aurait-on découvert alors qu'ils étaient contaminés ? Quelle aurait été la réaction de la population française ? Ce qu'il fallait sans doute éviter à tout prix, et sans état d'âme réaliser le programme prévu afin d'accéder au rang prestigieux de Puissance Atomique mondiale. Nos maris en ont payé le prix fort. N'ont-ils pas été des cobayes ?... L'Etat avait-il besoin de ces observations par ses spécialistes pour connaître la réaction de l'organisme humain à l'irradiation et à la contamination nucléaires ? Toutes ces questions et tellement d'autres nous viennent à l'esprit, mais aucun interlocuteur ne peut nous répondre.

Nos maris auraient-ils sacrifié leur vie sans le savoir ? Les veuves qui nous contactent (95 dossiers de Demande de Pension et d'Indemnisation ont été établis), nous parlent des souffrances qu'elles ont endurées : voir leurs époux se dégrader physiquement et psychologiquement suivant la nature des tumeurs dont ils sont atteints, soit immédiatement après leur retour, avec des enfants très jeunes ; soit quelques années plus tard, avec autant de souffrances ; soit 18 - 20 - 30 ans et plus après leur retour.

La maladie peut durer quelques semaines (parfois 2), des mois ou des années (jusqu'à 16 ans). Durant tout ce temps et souvent avant la déclaration de la pathologie, ils ont pu vivre des moments très douloureux ;



- L'impossibilité d'avoir des enfants, la naissance d'enfants mal -formés, poly-handicapés.
- La souffrance physique insupportable, d'autant que les médecins ne peuvent expliquer l'origine du mal.
- Les épouses doivent faire face parfois à la violence car le comportement de leurs maris peut évoluer dans ce sens.
- Le mépris des autorités à leurs demandes d'informations administratives classées « Secret Défense » pour les militaires (une veuve n'a jamais pu obtenir le résultat de l'autopsie de son mari).

Depuis la Loi du 04 Mars 2002, l'accès aux dossiers médicaux est facilité. Les dossiers médicaux militaires comportent parfois d'étranges « blancs » ; ex : signatures cachées. Il nous faut prouver que nos époux ont bien été contaminés, mais les services compétents, ex ; S.P.R.A. : Service de Protection Radiologique des Armées, ne nous donnent pas les Informations réelles. Pour l'Armée, quelque soit le lieu où les vétérans travaillaient, ils n'auraient pas vécu sur des zones contaminées ni respiré l'air pollué qui les entourait après les explosions !!!!! .

Comment ne pas être révoltées devant ce manque élémentaire de reconnaissance et de respect.

Les enfants ont eux aussi leur part de souffrances, car avec un père ne pouvant assumer son rôle, ce sont eux qui protègent et deviennent adultes trop vite.

Les petits-enfants à leur tour subissent la contamination par des atteintes pathologiques étonnamment semblables à celles de leur père ou grand-père (maladies de peau). Les vétérans décédés en grande majorité avaient autour de 50 ans .

Nous demandons que la vérité nous soit donnée, que le secret défense soit levé et qu'enfin l'Etat Français reconnaisse ses erreurs, ce serait tout à son honneur et à celui des vétérans qui ne sont plus là.